

Charte

Vieillir en bonne santé au travail

Sécurité - Santé

Les employeurs et les salariés des entreprises fluviales s'engagent conjointement à promouvoir et à maintenir un environnement de travail sûr et sain.



Cette charte définit les engagements mutuels pour assurer la sécurité et la santé de tous dans le secteur fluvial.

S'engager

Engagements de l'Employeur



Évaluation des risques

Procéder régulièrement à l'évaluation des risques notamment spécifiques au milieu fluvial et mettre à jour le document unique

DUERP

Qualification et habilitations

Assurer une formation continue des salariés sur les risques et les mesures de prévention appropriées au secteur fluvial

Plan de formation



Des protections individuelles adaptées aux tâches

Fournir et maintenir en bon état tous les équipements de protection individuelle nécessaires à la sécurité en milieu fluvial

EPI

Matériels et équipements aux normes

Veiller à l'entretien régulier des équipements et des matériels de protections collectives, des machines, des bateaux de travail, de lieux de travail pour garantir une sécurité optimale

Vérifications périodiques



Préparer la gestion de crise

Établir et communiquer clairement les procédures d'urgence spécifiques au fluvial

Procédures d'urgence

Santé au travail

Mettre en place des mesures pour prévenir les risques psychosociaux et maladies professionnelles particulièrement liés aux conditions du travail fluvial

Détection



Engagement du salarié



Respect des consignes

Suivre scrupuleusement les consignes de sécurité spécifiques au fluvial

CONSIGNES



Utilisation des équipements

Utiliser correctement les équipements de protection individuelle fournis

EPI



Vigilance

Rester attentif aux conditions de travail et signaler tout danger potentiel

SIGNALER



Formation

Participer activement aux formations de sécurité proposées par l'employeur

COMPETENCES



Communication

Informier immédiatement la hiérarchie de toute situation présentant un danger pour la sécurité ou la santé

PREVENIR



Penser collectif

Veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses collègues ou des clients

MUTUELLEMENT



Faire un PAS

En cas d'accident : Prévenir - Alerter-Secourir

AGIR

le
1/4 d'heure
SECURITE

Participer au progrès

Je partage mes compétences et mes idées de progrès

PREVENTER

Engagements Communs



Culture de sécurité

Promouvoir ensemble une culture de la sécurité au sein du fluvial



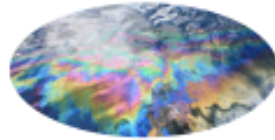
Amélioration continue

Participer à l'identification des axes d'amélioration en matière de sécurité et de santé



Retour d'expériences

Contribuer au partage des expériences et des bonnes pratiques en matière de sécurité fluviale.



Respect de l'environnement

S'engager dans des pratiques respectueuses de l'environnement fluvial et lutter contre les pollutions d'hydrocarbures



Bien-être au travail

Œuvrer conjointement pour créer un environnement de travail positif et bienveillant



Analyser les presque'accidents

Un accident évité, et la prochaine fois le danger sera écarté

Par la signature de cette charte, employeurs et salariés s'engagent à respecter ces principes et à collaborer activement pour garantir la sécurité et la santé de tous dans le secteur fluvial :

L'employeur

En date du :

Signature

Le salarié

En date du :

Signature

Employeur et employé s'engage

Par la signature de cette charte, employeurs et salariés s'engagent à respecter ces principes et à collaborer activement pour garantir la sécurité et la santé de tous dans le secteur fluvial :

L'employeur

En date du :

Signature

Le salarié

En date du :

Signature



Charte proposée par Boat Valley - décembre 2024

Frédéric POTHIN

VERSION 1

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.

FR